

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 133

Artikel: L'Eglise catholique romande après le Concile
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'urbanisme à Genève ou les bonnes intentions ne suffisent pas

Les autorités genevoises énumèrent souvent les réalisations publiques lorsqu'elles parlent de l'aménagement du territoire : routes, assainissement, aérogare, écoles, hôpital. Hors du canton, certains aspects de la législation comme les plans de zone ont atteint à une espèce de célébrité. On traite moins fièrement des difficultés ressenties quotidiennement par la population comme la crise du logement ou l'encombrement de la circulation.

Ces problèmes auraient pu être surmontés si la volonté de planifier le développement de l'agglomération affirmée à maintes reprises par les responsables politiques s'était maintenue malgré les obstacles et les volontés contraires.

Cet article cherche à expliquer ce mécanisme. A cet effet, nous donnons d'abord un bref historique de l'urbanisme genevois depuis le début du siècle. Dans un article, il n'est pas possible de s'arrêter à tous les facteurs dont il dépend. Aussi retenons-nous seulement les indices les plus significatifs.

Des plans d'alignement aux plans d'aménagement

A la fin du XIX^e siècle, la méthode habituelle pour établir un projet d'artère ou de nouveau quartier consistait à fixer des **alignements**, c'est-à-dire les limites de la voie publique sur lesquelles les constructeurs ne doivent pas empiéter.

Le **plan d'aménagement** concerne un groupe de bâtiments voisins. Outre l'alignement des immeubles, le plan peut fixer l'ordre de construction, les limites des terrains destinés à des places, à des promenades, à des écoles, etc. Le plan d'aménagement tient compte de la zone de construction ainsi que de règles fixant des distances minimales.

1878 : loi concernant les alignements dans la ville et dans la banlieue

1929 : loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités

1929 : loi sur les constructions et installations diverses (avec, en annexe, un plan de zones couvrant la totalité du canton; il y a cinq zones de la vieille ville à la zone agricole : chacune est caractérisée par le type, la hauteur et la densité des bâtiments qu'il est possible d'y construire).

Grâce aux plans d'aménagement, les nouveaux

quartiers édifiés sur les grandes propriétés privées des environs de la ville ne connaissent plus le désordre qui était propre au régime des plans d'alignement (en revanche, ils se caractérisent souvent par leur monotonie). La nouvelle méthode reste inopérante en présence d'un lotissement mal amorcé ou pour l'assainissement des quartiers vétustes.

Le rapport de 1948

A la fin de la guerre, Genève connaît un accroissement démographique. En outre, on attend le retour des institutions internationales. Les milieux d'architectes demandent une étude prospective.

1945 — création de la « Commission d'étude pour le développement de Genève » (composée seulement d'architectes)

1948 — propositions de la commission :

éviter un développement tentaculaire par une meilleure utilisation des terrains situés en ville
assainissement des vieux quartiers
division de la ville en unités de quartiers relativement autonomes.

Les propositions de la commission n'ont, pour l'essentiel, jamais été réalisées. Genève a continué à se développer de manière improvisée, en fonction des contraintes foncières et au gré des spéculateurs. Les anciens quartiers populaires se sont transformés, sans véritable remaniement foncier, c'est-à-dire en fonction d'une structure parcellaire et de voirie encore proche de celle des quartiers prolétaires du XIX^e siècle. Enfin, la force d'attraction du centre est devenue toujours plus prépondérante et l'autonomie des quartiers a encore diminué.

Les intentions et les actes

Les années cinquante connaissent une forte croissance de la population. En l'absence de remaniement foncier, une grande partie des zones de construction est sous-utilisée. Le manque de terrains disponibles pour de grandes opérations se fait sentir et la spéculation se développe.

Pour remédier à cette situation, le Grand Conseil adopte, le 29 juin 1957, la loi sur le développement de l'agglomération urbaine. Dans un nouveau type

de zone, dite de développement, cette loi rend obligatoire, préalablement à toute autorisation de construire, l'adoption d'un plan d'aménagement de quartier et impose aux constructeurs une certaine participation aux frais de l'équipement public.

Dès ce moment, d'importantes zones de développement sont créées (on appelle couramment « déclassement » ce changement d'affectation des terrains).

1947-1969 : la population du canton passe de 200 000 à 324 000 habitants,

la proportion des habitants de la ville par rapport au canton baisse de 73 à 53 %,

1957 : loi sur le développement de l'agglomération urbaine

1958-1961 : le Grand Conseil institue de nouvelles zones d'habitation, notamment à Meyrin, Onex, La Gradelle, Grand-Saconnex,

1961 : élection du Conseil d'Etat : F. Peyrot devient le chef du département des travaux publics,

1962 : création de nouvelles zones d'habitation, notamment au Lignon (Vernier), à Onex, à Versoix.

Avant son élection, F. Peyrot, député libéral, proposait de mieux utiliser les terrains proches du centre. Selon lui (en 1961), les zones de construction récemment votées constituaient une réserve pour vingt-cinq ans. Parlant de la zone agricole, il avouait : « la protection légale dont elle est l'objet ne fut que de peu d'efficacité devant la poussée économique ». F. Peyrot s'oppose à la création d'autres zones d'habitation car, selon lui, de telles décisions favorisent la spéculation, gênent l'expansion industrielle et menacent l'agriculture.

Ces résolutions n'empêchent pas le Conseiller d'Etat de proposer, peu après son élection, l'institution de nouvelles zones. Le Grand Conseil les vote sans étude préalable sérieuse (valeur agricole du sol, disponibilité des terrains, équipement, etc.).

Après quelques années de pause, due principalement aux mesures anti-surchauffe, et après le déclassement récent (1969) des deuxièmes et troisièmes étapes de la zone industrielle de Meyrin-Satigny (où la gauche a au moins réussi à contenir les projets extravagants du gouvernement), de nouvelles pressions s'exercent.

L'Eglise catholique romande après le Concile

L'occupation d'églises pour sensibiliser l'opinion chrétienne sur le problème des travailleurs étrangers au-delà des prises de position officielles sur l'initiative Schwarzenbach a rencontré un écho inattendu parmi les fidèles, en particulier à Genève. Elle a rappelé que la contestation qui se produit actuellement à l'intérieur de l'Eglise catholique doit être regardée comme un fait majeur de notre temps. Il y a deux raisons à cela. La première concerne les catholiques en tant que groupe social spécifique; ce groupe commence une lente mais profonde transformation de ses attitudes religieuses et profanes; en ce sens, de par leur place dans la société, les catholiques progressistes sont en mesure de devenir l'une des forces importantes de remise en question politique. La seconde raison moins immédiatement saisissable, et qui concerne aussi bien les non-catholiques que les catholiques eux-mêmes, est que toute transformation profonde à l'intérieur de l'Eglise provoque une transformation dans la société politique elle-même. En effet l'Eglise catholique, par sa philosophie, par ses normes, par sa conception de l'autorité et la hiérarchie a été l'un des principaux foyers culturels sur quoi s'est appuyé l'ordre occidental. Elle est actuellement l'un des principaux garants spirituels de l'ordre établi, ou tout au moins l'autorité morale qui sert de paravent au système occi-

dental. De ce fait toute transformation profonde à l'intérieur de l'Eglise aura une influence profonde sur la transformation de la société politique.

Les raisons qui expliquent la naissance de la contestation dans l'Eglise sont multiples et diverses. Il nous paraît cependant nécessaire de mettre en évidence deux phénomènes essentiels et intimement liés : le renouveau de l'Eglise catholique au XX^e siècle s'est fait dans deux directions : retour aux sources évangéliques d'une part, découverte de la dimension temporelle, collective et politique de l'homme d'autre part. Le retour aux sources évangéliques explique le renouveau d'une théologie beaucoup plus biblique que scolastique, de même qu'il explique une redécouverte du prophétisme. Le renouveau théologique dans l'Eglise catholique est un phénomène beaucoup trop complexe pour que nous puissions le décrire valablement dans le cadre de cet article. Pour notre sujet, nous indiquons brièvement quelques traits essentiels :

— naissance d'une théologie des « réalités terrestres » qui a mis en évidence la valeur profonde de l'action humaine.

— revalorisation des Eglises locales, qui signifie la reconnaissance de la diversité au sein de l'Eglise et qui permet de souligner les différences socio-éthologiques entre les régions ou les pays. La diver-

sité des Eglises locales ne signifie pas un éclatement de l'Eglise catholique, mais la possibilité d'une adaptation plus grande de l'Eglise aux conditions nationales ou locales. Cette diversité doit par ailleurs permettre un apport créateur et original des Eglises locales dans l'Eglise universelle.

— importance de la collégialité et de la « participation ». Cet aspect est l'un des plus importants problèmes posés par Vatican II.

— naissance d'une théologie du laïcat. Il faut souligner à ce sujet que malgré les développements importants de la théologie du laïcat, la théologie catholique tient à souligner de manière encore très forte le rôle particulier et spécifique du prêtre.

— redécouverte de l'Eglise comme « peuple de Dieu », et non seulement comme « institution ». L'aspect institutionnel de l'Eglise avait pris une place très importante dans la théologie des siècles précédents.

La découverte de la dimension temporelle et collective explique la triple interrogation actuelle de l'Eglise : interrogation sur les structures politiques, sur les structures internes de l'Eglise, sur l'attitude de l'Eglise face au système social.

C'est dans cette double découverte ou redécouverte

Le développement désordonné de l'agglomération se poursuit malgré la multiplication des études et des rapports. L'histoire de la commission d'urbanisme le prouve.

La commission d'urbanisme remise à l'ordre

Au moment où les grandes opérations spéculatives s'achèvent (momentanément), on va créer une commission consultative chargée de conseiller le département des travaux publics; le rôle essentiel sera dévolu aux architectes.

1961 : institution de la commission d'urbanisme

1965 : F. Peyrot coupe les ailes de la commission en supprimant son bureau d'études. Ses membres acceptent, pour la plupart, le fait accompli et voient leur mandat renouvelé.

Le « Premier compte rendu » constitue un rapport intermédiaire dont certaines projections (notamment la Genève de 800 000 habitants en 2015) étaient provisoires. Les propositions de la commission (vérifier les prévisions, choisir des options, instaurer une planification à court terme) ne sont pas retenues. Le « Premier compte rendu » est essentiellement devenu un moyen publicitaire de l'urbanisme genevois et une tentative de justification des réalisations gouvernementales.

Bilan

Depuis le début du siècle, les autorités genevoises ont pris conscience de certaines exigences de l'urbanisme. Les signes en sont connus : passage de la méthode de l'alignement à celle des plans d'aménagement, mesures prises pour sauvegarder la campagne (zone agricole), des sites historiques (Vieille Ville, Vieux Carouge, villages protégés), études effectuées sur l'aménagement communal et cantonal. On est toutefois frappé par la faiblesse des moyens mis en œuvre pour orienter l'urbanisation. L'administration ne s'est pas dotée d'organes véritables de prospective et de planification. Des décisions essentielles sont prises hâtivement sous la pression des besoins. Le pragmatisme est roi.

D'où vient l'absence d'un aménagement conscient ? On ne peut pas l'attribuer à un manque d'argent. En effet, le coût des études est dérisoire, comparé au

prix des réalisations. En revanche, le gaspillage dû à l'improvisation est énorme (congestion du centre, longs déplacements habitat-travail, sous-utilisation de certains équipements, etc.).

L'absence de collaboration interdisciplinaire est souvent invoquée. En fait, il ne s'agit pas d'une cause, mais d'une conséquence : forts de leur pragmatisme, les responsables de l'aménagement rejettent la collaboration des experts en sciences humaines. Ils jugent leurs propositions comme irréalisables ou tout simplement inutiles. Ils ne voient pas d'inconvénient à continuer de loger les travailleurs dans des cités-dortoirs.

Dissociation responsabilité-pouvoir

Pour expliquer l'absence d'un aménagement conscient, il faut se demander qui exerce le pouvoir dans ce domaine.

Prenons l'exemple de la création de nouvelles zones de construction (« déclassements ») autour de 1960. Confrontées avec la croissance rapide de la population et avec la crise du logement, les autorités sont désemparées. Des groupes financiers, de propriétaires, d'entreprises de construction, proposent des déclassements. Pour essayer de résoudre la crise du logement (tel est du moins l'argument qui porte), le gouvernement accepte ces propositions.

Par cette politique, les autorités offrent à l'initiative privée des possibilités nombreuses d'implantation des activités et des zones d'habitation. On s'abstient de chiffrer le coût de cette politique libérale : l'équipement des quartiers doit simplement suivre. Son financement est mis à la charge du contribuable, ou de préférence, à la charge de l'usager des services publics.

Le pouvoir repose donc essentiellement entre les mains de l'initiative privée. Elle n'en est pas pour autant responsable de l'urbanisme : cette fonction est théoriquement dévolue à l'Etat.

La dissociation responsabilité-pouvoir peut expliquer beaucoup de décisions du gouvernement genevois. Lorsque la volonté des citoyens ou quand la nécessité d'organiser le développement se manifeste fortement, les autorités se donnent quelques pou-

voirs nouveaux. Exemples: plans d'aménagement, zone agricole, taxe d'équipement.

Plus souvent, elles laissent faire: rapport de 1948 tombé dans l'oubli, pas de remembrement foncier urbain pour les quartiers dégradés (sauf les Grottes, mais avec quel retard!), dissolution du bureau d'études de la commission d'urbanisme. Dans chaque cas, les autorités reculent parce qu'elles ne veulent pas adopter une planification à laquelle devraient se soumettre les vrais détenteurs du pouvoir.

Cette attitude explique aussi l'absence d'une politique d'aménagement clairement exprimée, les réponses évasives de certains responsables lorsqu'ils sont interrogés sur les intentions de l'Etat par des communes, par des députés, voire par des entreprises.

La multiplication des publications de présentation luxueuse (rapport de la commission d'urbanisme, certaines études d'aménagement intercommunal) tend à cacher cette impuissance. Cette action de propagande rassure momentanément la population qui s'abstient alors de revendiquer un contrôle accru de l'aménagement du canton.

Pour une urbanisation à l'échelle humaine

Face aux réalisations gouvernementales et des meilleurs économiques, la gauche demande une politique de l'aménagement qui soit au service de la population. Faute de pousser ses principes jusqu'à leurs dernières conséquences il lui arrive de faire le jeu de la droite. Ainsi, par exemple, elle a voté la création de nouvelles zones de construction parce qu'on lui promettait des HLM. Mais, d'autre part, elle a aussi réclamé, sans l'obtenir, un contrôle parlementaire accru sur la politique d'urbanisme.

Une nouvelle réflexion devra s'accompagner de revendications et d'actions concrètes, à partir de difficultés que les gens éprouvent (logement, tarifs des services publics, déplacement habitat-travail, par exemple). Un pareil mouvement est susceptible de donner un dynamisme à l'action en faveur d'un véritable urbanisme.

— évangélique et historique — qu'il s'agit de situer les grands problèmes de l'Eglise d'aujourd'hui : remise en cause du pouvoir centralisateur de la Curie romaine, participation et collégialité, autonomie des évêchés et des groupes locaux, promotion du laïcat, célibat des prêtres, nouvelles formes d'engagement politique des catholiques.

Le concile Vatican II fut au centre de ce renouveau de l'Eglise. L'aggiornamento annoncé par Jean XXIII devait permettre une remise en question, qui permet de situer les problèmes que soulève l'Eglise hollandaise, le groupe des prêtres contestataires « Echange et Dialogue » ou les positions de plus en plus révolutionnaires de catholiques dans certains pays exploités du Tiers-Monde, pour ne citer que quelques problèmes brûlants.

Par rapport à cette remise en question fondamentale, qu'en est-il de l'Eglise catholique de Suisse romande ? Situons d'abord rapidement quelques faits, qui sont d'ailleurs connus.

Les partis

Malgré l'évolution générale, les partis catholiques se distinguent toujours aussi peu des partis de droite, et l'affirmation de principes doctrinaux n'ont toujours pas d'impact sur les décisions politiques réelles. Il faut cependant souligner les différents

essais de constituer des ailes gauches, qui se sont traduits soit par la tentative de séparer le parti chrétien-social du parti conservateur, soit par la constitution d'une aile gauche à l'intérieur du parti chrétien-social. En Valais, les tendances conservatrices et chrétiennes-sociales sont restées unies malgré les tentatives de distinction. A Fribourg, le parti chrétien-social fondé en 1966 après être resté dans l'orbite du parti conservateur semble vouloir une plus grande indépendance, et cela sous la pression des leaders syndicaux. Au Jura, il existe aussi un embryon de parti chrétien-social indépendant. A Genève, où le parti catholique a abandonné la terminologie conservatrice, s'est constitué une aile gauche qui tout en restant à l'intérieur du parti a tenté de remettre en question l'alignement de sa politique sur celle de la droite radicale et libérale genevoise. A l'heure actuelle, si l'on considère la tendance générale du parti, la composition de sa direction et le refus des candidats de gauche de se présenter aux dernières élections du Grand Conseil, il semble que cette tendance ait au moins provisoirement échoué. La nostalgie d'une position centriste reste cependant grande à la base.

En fait, malgré le gauchissement qui se produit à l'intérieur de l'Eglise, la position des partis qu'elle inspire n'en a pas été modifiée, puisque c'est depuis

des décennies qu'ils doivent tolérer des minorités de gauche avec les avantages électoraux que cela comporte.

Un fait important à souligner est l'arrivée de nouveaux militants catholiques à l'intérieur du parti socialiste. Etant donné que les catholiques forment la grande majorité de la population à Fribourg et en Valais, il est difficile de dire dans quelle mesure c'est le progressisme qui a élargi le recrutement du parti socialiste dans ces cantons. Par contre, à Genève et dans le Jura, l'engagement des catholiques au parti socialiste est très nettement un engagement des catholiques de gauche. Il y a ici dans une perspective progressiste, volonté de laïcité et volonté de contestation politique au nom de motivation évangélique.

Les syndicats chrétiens, pour leur part, ont suivi l'évolution des partis conservateur et chrétiens-sociaux tout en favorisant leur aile gauche.

En dehors des partis

Quel est à côté de l'engagement dans les partis, l'attitude générale des catholiques romands face à — la plus grande partie des laïcs, à part l'engagement dans les partis catholiques, constituent une

(suite page 4)

Eglise Catholique

(suite de la page 3)

masse assez amorphe où il est difficile de distinguer l'indifférence face à l'Eglise de l'indifférence face à la politique. Pour beaucoup, l'Eglise et la politique traditionnelles font partie des institutions qui ne sont pas en question. Pour être équitable, il faut mettre à l'actif de cette catégorie une attitude relativement ouverte à l'endroit du Tiers-Monde, des travailleurs étrangers, du logement sans que ne soient jamais tirées les conséquences politiques et économiques de telles positions.

A côté de cette masse relativement amorphe, des militants catholiques sont très actifs dans des organisations comme le Mouvement populaire des familles, où se retrouvent de nombreux adhérents de l'Action catholique ouvrière. Chacun connaît l'efficacité du MPF qui en trente ans est devenu l'une des organisations populaires les plus vivantes de Suisse romande. Des catholiques appartenant aux professions libérales ont formé à Genève un groupe « Vie nouvelle » qui s'inspire du personnalisme de Mounier.

Il faut citer enfin l'engagement d'un certain nombre de jeunes catholiques dans les groupuscules de gauche, nés de la crise des partis traditionnels et de la crise universitaire de 1968.

Les mouvements catholiques

La plupart des impulsions que l'on vient de décrire ont trouvé leur origine dans les mouvements dits « d'action catholique ». Rares en effet sont les militants politisés qui n'ont pas été formés dans ces organisations grâce auxquelles l'Eglise catholique encadre ses membres selon leur âge et leur appartenance sociale. La méthode de ces mouvements orientés vers une analyse des faits concrets a tout d'abord sensibilisé les adhérents aux aspects moraux et sociaux du message évangélique dans une perspective ahistorique — c'est l'époque de l'élaboration de la doctrine sociale de l'Eglise — aujourd'hui cette étape tend à être dépassée et ils débouchent sur la politique.

C'est surtout dans les mouvements de jeunes que cette évolution est sensible et que la contestation du « désordre établi » est la plus évidente. La Jeunesse rurale chrétienne entreprend actuellement une étude sociologique et politique des différents cantons romands. La Jeunesse ouvrière chrétienne lance une enquête sur les apprentis, fait campagne contre la torture au Brésil et défile avec les saisonniers de la Murer. La Jeunesse étudiante catholique a avancé plus rapidement encore. Certains leaders du Mai genevois lui appartenaient et il n'y a là rien d'étonnant quand l'on sait qu'elle exigeait alors de ses membres un engagement professionnel ou politique. A Lausanne, la paroisse des jeunes, devenue Jeunes en marche, Paroisse critique compte un nombre important d'étudiants catholiques.

Quant à l'Action catholique ouvrière qui joua un rôle essentiel dans l'attitude nouvelle des catholiques face et dans le monde du travail, elle continue son chemin, partagée entre sa fidélité au monde ouvrier, à la dénonciation de l'alléiation ouvrière et sa méfiance vis-à-vis des audaces de l'avant-garde catholique.

Cette méfiance a deux aspects : méfiance vis-à-vis d'un certain verbalisme et tension avec des aumôniers dont les prises de position n'ont pas à tenir compte de la charge d'une famille et d'une activité salariée.

Parmi les groupes nettement à gauche, il faut indiquer le groupe Témoignage Chrétien (TC) dans le Jura et à Genève, ce dernier lié au groupe Action et réflexion commune (ARC) et Chrétien du mouvement qui fut parmi les premiers à se préoccuper de la menace de licenciement qui pesait sur les saisonniers genevois en grève. On notera la liaison qu'opèrent ces groupes entre conversion morale, personnelle et révolution politique.

Hierarchie et clergé

Les évêques romands se distinguent par leur rigidité hiérarchique, doctrinale et par leur orthodoxie politique. On se rappelle que Mgr Charrère avait interdit aux catholiques de signer l'initiative contre l'armement atomique. Mgr Adam, évêque du diocèse de Sion, fit partie de la minorité traditionnaliste au concile du Vatican.

C'est certainement dans le clergé que se dessine l'évolution la plus intéressante de l'Eglise catholique romande. A côté d'une majorité de prêtres conservateurs ou simplement ouverts, se lève une minorité de contestataires qui peuvent être regroupés en deux catégories :

— ceux qui contestent les rapports par trop autoritaires de la hiérarchie avec le clergé, qui se contestent eux-mêmes dans l'image traditionnelle du prêtre comme « personnage » de l'ordre social et remettent en question la paroisse traditionnelle. Nous assistons ici à un essai de transformation du rôle du prêtre, transformation qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sociales importantes.

— ceux qui de plus contestent la société politique elle-même et dont la nouvelle attitude se traduit par toute une série de prises de positions.

Certains d'entre eux sont membres du groupe international de prêtres progressistes intitulés Echange et Dialogue et l'on note chez d'autres des difficultés croissantes de demeurer en tant que prêtres dans une Eglise dont le juridisme autoritaire et la sclérose idéologique leur pèsent.

Comme chez les laïcs, c'est le plus souvent à travers la critique de l'institution ecclésiastique, hiérarchique et la demande d'une participation réelle aux décisions que s'opère le premier degré de la contestation. Celle-ci passe ensuite aux institutions politiques.

Une double réaction

L'évolution du clergé provoque une double réaction venant de la hiérarchie et du laïcat. La hiérarchie ne peut comprendre ce qui lui arrive. Quant au laïcat traditionnel, il se sent menacé dans ses propres prises de position par celles du clergé. Mais un problème nouveau naît entre les prêtres contestataires et certains laïcs engagés dans la mesure où ceux-ci manifestent une crainte de voir leurs aumôniers s'engager politiquement sans tenir compte de l'évolution de la « base ». Nous retrouvons ici un problème plus large que celui de l'Eglise et qui est celui de la relation entre les intellectuels et la base. Des faits que nous venons de rappeler brièvement se dégagent un problème. Quelle que soit la force de la contestation dans l'Eglise catholique romande, cette contestation n'apparaît pas à l'extérieur ou tout au moins sous une forme sporadique. Rien de comparable à ce qui se passe dans les pays voisins. L'Eglise catholique romande, à part quelques exceptions, serait-elle hors de la remise en question qui secoue l'Eglise universelle ? Nous pensons le contraire, car dès que l'on observe les faits de plus près, on est frappé de la vague souterraine de remise en question souvent radicale qui est présente dans de très larges milieux catholiques. Quels sont les obstacles qui empêchent à cette contestation de s'exprimer plus ouvertement et de prendre une dimension plus dynamique ? Nous ne donnons ici que quelques indications.

- manque d'unité au niveau romand
 - manque d'analyse de la diversité des situations entre cantons
 - actions non coordonnées des milieux d'action catholique
 - formulation peu claire des objectifs de revendication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Eglise.
 - prise de position insuffisante face aux formes du capitalisme suisse dans les divers cantons.
 - manque de relation avec les différents milieux de gauche.
- Nous pourrions ajouter d'autres éléments d'analyse comme la peur face aux autorités religieuses et civiles ou la peur de n'être pas compris par les « fidèles ». Il appartient aux catholiques eux-mêmes de procéder à cette analyse.

De la Fête à Lausanne... à Pierre Viret

Chaque siècle a ses tabous, ses interdits, sa répression. Pour les uns, la fête à Lausanne sera un jour de déroulement, une soirée de juin à l'écoute de la foule, pour d'autres, et nous en sommes, elle représentera, gaie ou folklorique, une activité derrière un stand ou sur des planches. La Fête n'est pas très vieille. Aura-t-elle un jour le charme de ces traditions ancestrales telles que la bénichon, la mi-été ou les effeuilles ? Certaines fêtes de mai plongent même leurs racines jusque dans les floralies de l'ancienne Rome. Et pourtant si les noms ont changé, le besoin qui pousse l'homme à se réjouir subsiste au cours des années.

Pour les Vaudois, la répression des joies populaires reste liée dans leur esprit au séjour chez eux de leurs anciens maîtres, les Bernois. Le 2 février 1536, ils débarquent sans coup férir dans nos régions et y installent la Réforme. L'ascétisme militant des calvinistes n'est pas tendre, et de loin, pour les nouveaux sujets. S'ils sont tentés les soirs d'été par les charmes de la danse et la douceur des filles, la répression sévère des Ordonnances consistoriales les attend au contour. Qu'en juge : « Comme la danse indécente, libertine et scandaleuse, n'est pas le moindre des vices qui entraînent pour le pays des punitions générales (envoyées par Dieu), nous interdisons de nouveau, par la présente ordonnance, et avec la plus grande sévérité, de danser avant, pendant et après les noces, qu'il s'agisse de notables, de gens de haute classe ou de basse condition, quels que soient leur rang ou leur personne, sans exception; ni en un autre temps; que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des localités, dans quelque maison, endroit ou lieu que ce soit; ouvertement ou en cachette, de jour ou de nuit. »

... « Les ménétriers de nos pays qui feront danser avec quelque instrument que ce soit seront condamnés à l'amende d'un florin et à trois jours et trois nuits de prison, au pain, à la soupe et à l'eau. »

(Citation extraite de : « La danse populaire dans le pays de Vaud sous le régime bernois », Jacques Burdet.)

Croyez-vous pourtant que ces sanctions soient le fait d'un souverain victorieux, en rupture et incompréhension totale avec ses administrés ? Pas du tout. Le rigorisme piétiste des Bernois est souvent approuvé par les plus illustres de nos concitoyens. Pour Pierre Viret « les danses ne sont autre chose que proèmes et préparatifs de paillardise, bouteilles et marchez de maquereaux, frenaise et rage... » « Et qui verroit donc des hommes, poursuit Viret, se demener, tournoyer, sauter, courir et enragier sans tambourin et sans fleute, ou menestrier, ou autre instrument de musique... que ne jugeast tels personnages phénétiques, hors du sens, enragez et demoniaques ? »

Mais laissons là ceux qui sont morts, et voyons s'il reste aujourd'hui quelques séquelles de cette intolérance ? Il est vrai, la Fête à Lausanne ne sera pas victime de ces censeurs. Ne serait-ce pas pourtant parce que ces Messieurs ont trop à faire ailleurs, et de nos jours encore ?

Donné sans réserve

Comme beaucoup d'entreprises les banques suisses soignent les relations publiques.

Ainsi est publiée une « correspondance bancaire de l'Association Suisse des Banquiers ».

Pour marquer son new-look, elle titrait dans un numéro récent :

« Les banques sortent de leur réserve »
A voir les bilans, elles reviennent de loin.